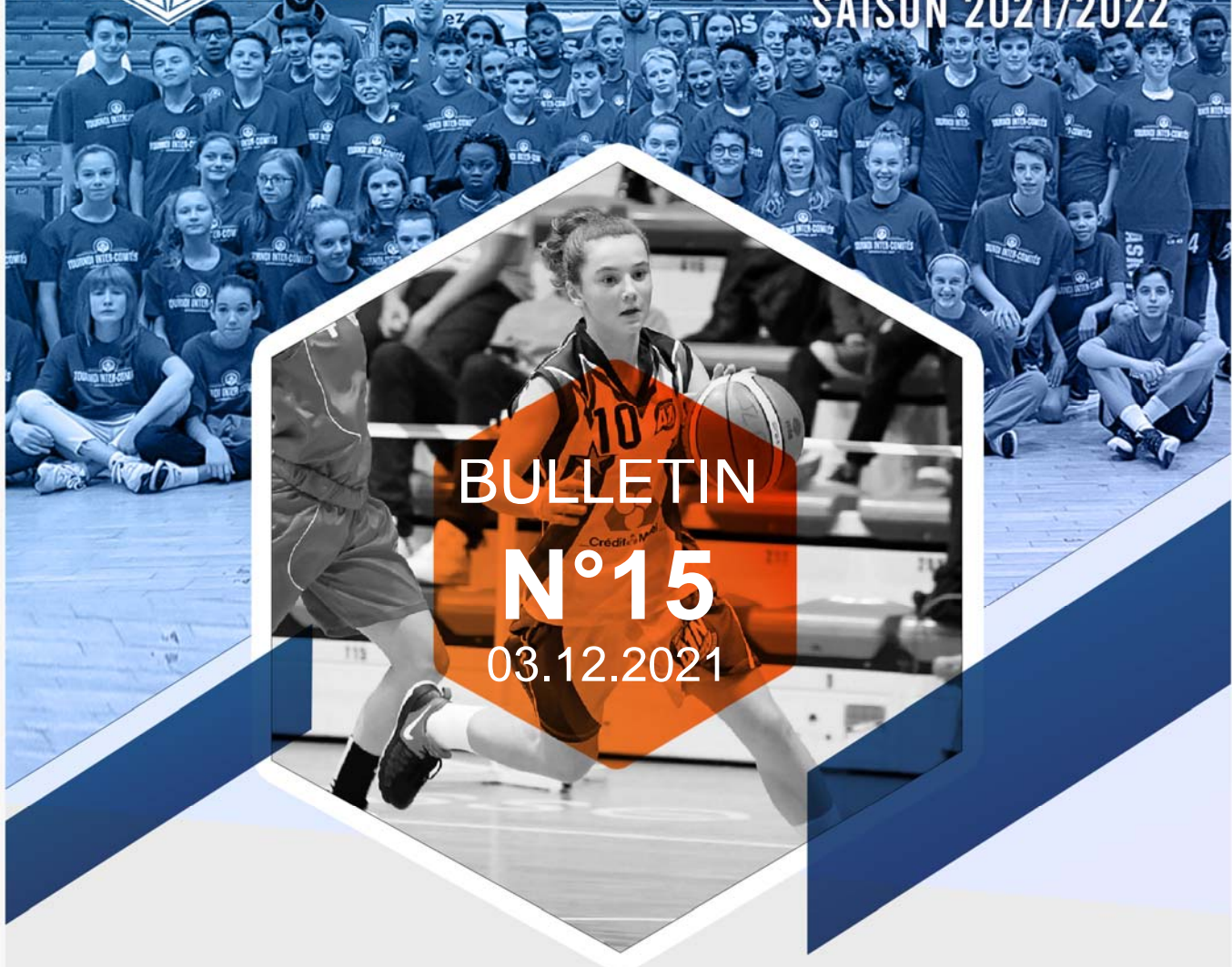




AUVERGNE-
RHONE-ALPES
BASKETBALL

BULLETIN OFFICIEL
LIGUE AURA DE BASKETBALL
SAISON 2021/2022

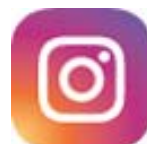


BULLETIN
N°15
03.12.2021

SOMMAIRE

Infos Générales	Page 1
Commission des Compétitions	Page 2
Tournoi des Etoiles	Page 4
Formation des Entraîneurs - Revalidation	Page 5
Dispositions Fédérales COVID 19	Page 8

INFOS GENERALES



COMMISSION COMPETITIONS

E-marque V2

Nous serons sur un week-end avec le nombre maximum de rencontres programmées.

Les imports de ces rencontres sont à réaliser dès ce vendredi soir voire demain matin, afin d'éviter tout dysfonctionnement dans l'ultime délai avant la rencontre.

Pensez bien à supprimer les rencontres en cache dans emarqueV2 pour améliorer le fonctionnement de l'application.

Coupe Territoriale ARA

COUPE TERRITORIALE SENIORS MASCULINS

La communication sera faite en début de semaine prochaine.

Les 2 rencontres des perdants des ¼ de finale se joueront le 18 décembre 2021. Les 2 vainqueurs rejoindront les 4 équipes déjà qualifiées.

Les 4 équipes encore en lice sont :

- CS PONT DU CHATEAU - 1
- TAIN TOURNON AG
- IE - CTC LYON SO BASKET TERRITOIRE
- GERZAT BASKET

Ci-dessous les 4 équipes qualifiées pour le trophée Coupe de France

- ARA0073032 LA RAVOIRE CHALLES BASKET - 1 NM2
- ARA2607002 AUBENAS US - 1 NM2
- ARA0069016 BEAUJOLAIS BASKET - 1 NM2
- ARA0038029 IE - GRENOBLE BASKET 38 - 1 NM2

COUPE TERRITORIALE SENIORS FEMININES

Ci-dessous les 7 équipes qualifiées pour le trophée Coupe de France

- ARA0038170 PAYS VOIRONNAIS BASKET CLUB NF1
- ARA0042058 ROANNAIS BASKET FEMININ NF1
- ARA0069098 FC LYON ASVEL FEMININ - ESPOIR NF1
- ARA0069160 ASVEL VILLEURBANNE BASKET FEMININ NF1
- ARA0001012 IE - CTC JL BOURG - BC VIRIAT NF3
- ARA0042205 LE COTEAU BASKET - 1 NF3
- ARA0073032 LA RAVOIRE CHALLES BASKET PNF

COUPE TERRITORIALE JEUNES – U17M et U18F

Finales le samedi 18 décembre 2021

Le lieu et l'horaire seront communiqués en début de semaine prochaine.

SURCLASSEMENTS



[NOUVELLE PROCEDURE DEMATERIALISEE DE SURCLASSEMENT – SAISON 2021-2022](#)



AUCUN DOSSIER DE SURCLASSEMENT PAPIER NE SERA TRAITE.

Tout document déposé ou envoyé à la ligue par voie postale sera renvoyé à l'expéditeur.

Consultez tous les PV de surclassement sur le site de la Ligue : [VOIR LES PV EN LIGNE](#)

TOURNOI DES ETOILES

La ligue Auvergne-Rhône-Alpes est en charge de l'organisation du **Tournoi des Etoiles les 19, 20 et 21 décembre** prochains sur le site de **TSF Voiron** et ses alentours.

Ce tournoi U13 de la Zone Est regroupera les comités des Ligues Bourgogne Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes.

A ce titre, comme chaque année, nous recherchons des **volontaires bénévoles des clubs à proximité de TSF** qui souhaiteraient se joindre à l'organisation de ce tournoi qui accueillera plus de 350 jeunes et leurs encadrants. Nous sollicitons votre aide car cet événement, sur 6 gymnases, va demander un soutien logistique très important.

Nous recherchons des personnes pour tenir les rôles de responsables de salle dans les gymnases et de personnes qui contrôleraient les pass sanitaires à l'entrée des gymnases.

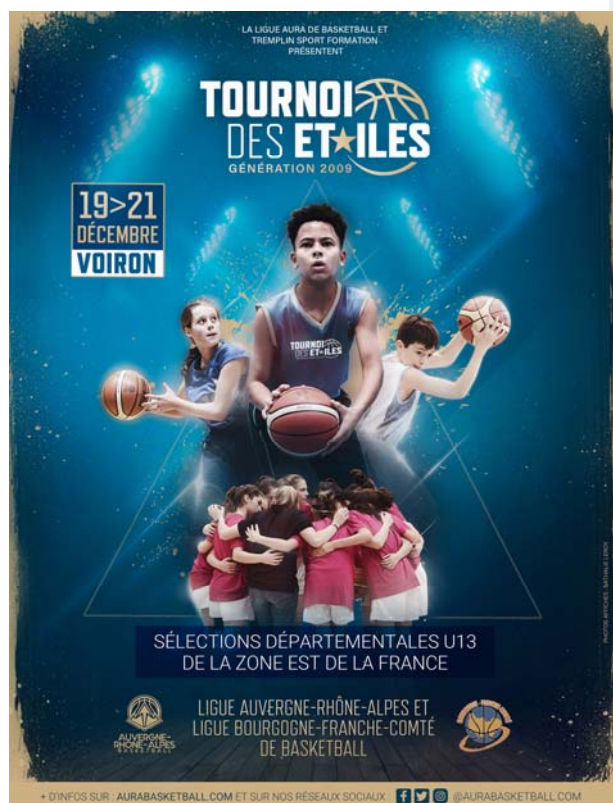
Début du tournoi le dimanche 19 après-midi, fin le mardi 21 vers 18h00.

Nous vous remercions de transmettre ce message à vos licenciés.

Si cela vous intéresse, merci de vous faire connaître auprès du secrétariat de la ligue à Voiron, par courriel à secretariat.voiron@aurabasketball.com, en nous indiquant noms, prénoms, coordonnées téléphoniques et électroniques, ainsi que vos disponibilités sur ces 3 jours (journée, demie-journée...), pour le 5 décembre 2021 au plus tard.

Merci d'avance à tous pour vos retours.

Nous comptons sur vous.



FORMATION DES ENTRAINEURS

Revalidation Régionale des Entraîneurs 2021 / 2022

La revalidation concerne les entraîneurs des équipes engagées en championnat régional ou national :

- JEUNES de U13 à U20 en R1-R2-R3
- SENIORS en PN-R2-R3
- SENIORS en NF2-NF3-NM3

L'offre des actions de formation permettant la revalidation est désormais accessible sur le site de l'IFRABB : <https://www.ifrabb.fr/> - menu Formations Continues puis page Revalidation Régionale

Pour les coaches de Seniors en championnat national, l'offre sera disponible après le retour des informations qui leur sont demandées en ce moment.

Toutes les actions organisées sur tout le territoire AuRA sont ouvertes à tous les entraîneurs, quel que soit leur secteur (en fonction de la catégorie et du niveau).

Ce catalogue n'est pas définitif. D'autres actions pourront être ajoutées au fil de la saison. Il convient donc de se tenir régulièrement informé des options disponibles.

Le principe

En fonction de la catégorie entraînée et du niveau de championnat, l'entraîneur doit des crédits de revalidation

La règle

UN crédit de revalidation s'obtient en participant à UNE action de formation

Les actions de formation

- formation de cadres régionale CQP P1
- formation de cadres régionale CQP P2
- formation de cadres régionale CQP P3
- tournois de jeunes
- soirées techniques
- certaines actions organisées par les comités départementaux
- actions en visio-conférence
- toute autre action pouvant apparaître en cours de saison

Toutes ces actions de formation seront ouvertes aux entraîneurs selon la catégorie et le niveau sur lequel ils interviennent pour leur proposer des contenus adaptés et pertinents.

Le tarif

25 € par inscription à chaque action de formation valant 1 crédit (50€ pour 2 crédits, etc...)

Une plaquette de coach est comprise dans ce tarif (celui de la première inscription uniquement), les modalités pour la récupérer vous seront communiquées ultérieurement.

Les obligations

Catégorie	U13 - U15	U17 - U20	SENIORS		
Niveau	R1-R2-R3	R1-R2-R3	R2 + R3	PN	N3 + NF2
Obligation	Nombre de crédits de formation dus				
	2	1	1	2	4

L'offre de revalidation

Le catalogue des offres d'actions de formation est en cours de finalisation et va paraître très prochainement sur le site de l'IFRABB, il vous renseignera sur:

- l'organisateur
- le lieu
- la date
- les horaires
- le type d'action
- la ou les catégories et le niveau pour lesquels l'action autorise un crédit de revalidation
- la personne ressource

Le catalogue sera régulièrement actualisé en fonction de la programmation de nouvelles offres de formation qui peuvent paraître tout au long de la saison. Il convient donc de se tenir informé fréquemment des actions offertes.

L'inscription

Elle se fera individuellement pour chaque action par l'intermédiaire du site de l'IFRABB. Le paiement est obligatoire à l'inscription, il est à réaliser par l'entraîneur lui-même ; il se fera ensuite remboursé par son club.

La formation continue

Au-delà des obligations à respecter, tout entraîneur intéressé peut s'inscrire librement à l'action de formation de son choix, quels que soit la catégorie et le niveau pour lesquels il intervient en club, dans les mêmes conditions

Les situations particulières

- Pour un entraîneur-coach de plusieurs équipes, l'obligation de revalidation ne se cumule pas, celle à prendre en compte est la plus élevée; il peut ensuite s'inscrire indifféremment aux actions de formation concernant l'une ou l'autre des équipes dont il s'occupe.
- Pour un entraîneur dûment inscrit à une formation d'entraîneur fédéral lors de cette saison 2021 / 2022, son éventuelle revalidation obligatoire pour cette même saison est considérée comme acquise à la condition qu'il suive activement toute sa formation et qu'il se présente à toutes les épreuves.
 - Cela concerne les formations dispensées par l'IFRABB: DEJEPS Basket-Ball, BPJEPS Basket-Ball, BPJEPS Bi-qualification Basket-Ball et Activités Physiques pour Tous, Formation Complémentaire, CQP P1, P2 et P3

- Cela ne concerne pas les entraîneurs inscrits en formation Brevet Fédéral, ni les entraîneurs inscrits au CQP dans le cadre d'un Programme Individuel de Formation qui vont repasser les épreuves suite à un échec initial; ceux-ci doivent répondre totalement aux obligations de la revalidation régionale
- Pour un entraîneur soumis à cette revalidation régionale qui interviendrait au sein d'un comité départemental ou de la ligue :
 - au bénéfice de la formation de cadres (BF, CQP, etc.): une intervention technique ponctuelle sera considérée comme une action de formation réalisée, la responsabilité complète d'un parcours de formation vaudra pour revalidation régionale complète acquise (il faudra alors fournir un justificatif certifié par l'organisateur); une intervention en tant que jury n'est pas valable et n'est pas considérée comme une action de formation
 - au bénéfice de la formation du joueur (sélections départementales ou régionales): si l'entraîneur est un membre permanent du staff en catégorie U12, U13, U14 ou U15 (on entend par là la présence à tous les entraînements, stages et tournois finaux en fonction de la catégorie RIC U12, TDE U13, TIS U14 et TIL U15), alors sa revalidation régionale complète sera considérée comme acquise
- Pour un entraîneur occupant un emploi de Cadre Technique, au sein d'un comité départemental ou de la ligue :
 - s'il est le coach d'une équipe évoluant en championnat régional jeunes ou seniors, sa revalidation régionale est considérée comme acquise
 - s'il est le coach d'une équipe évoluant en championnat de France seniors alors il est soumis aux obligations courantes
- Par rapport au championnat régional JEUNES qui se dispute cette saison en 2 phases après une phase préliminaire territoriale :
 - sont considérés comme entraîneurs d'équipes régionales, donc soumis à la revalidation régionale, tous ceux qui participent à la phase régionale 1 de novembre à février, y compris les entraîneurs dont les équipes vont descendre en championnat départemental à l'issue de cette phase.
 - devront se mettre en conformité avec l'obligation de revalidation régionale les entraîneurs des équipes qui accéderont au championnat régional (R3) pour la phase 2 de mars à juin après accession depuis leur comité départemental.

Les sanctions

En cas de non-respect des obligations liées à la revalidation régionale, le club sera soumis aux pénalités financières suivantes pour chacune des équipes faisant défaut.

U13	300 €
U15	300 €
U17M - U18F	300 €
U20	300 €
Seniors R3	500 €
Seniors R2	500 €
Seniors PN	500 €
Seniors N3 - NF2	700 €

Votre contact

Franck BESTOSO, CTF de la Ligue, est chargé de mission pour la revalidation régionale
06.80.20.08.75

franck.bestoso@aurabasketball.com



DISPOSITIONS FEDERALES COVID-19 PASS SANITAIRE

Thématique :

- Présidence
 Administration et Finances
 Haut Niveau
 Formation & Emploi
 Marque

- Clubs, Jeunesse & Territoires
 Compétitions & Vivre Ensemble
 Affaires juridiques et Institutionnelles
 3x3

Destinataires :

- Comités
 Ligues
 Ligues et Comités

- Ligues, Comités et Clubs
 CTS

Nombre de pièces jointes : 1

Information

Echéance de réponse :

Ce qu'il faut retenir :

- Validité des tests PCR et antigéniques : 24h ;
- A partir du **15 décembre 2021, pour les 65 ans et plus** : validité du Pass sanitaire pour les personnes vaccinées conditionnée à une dose de rappel ;
- A partir du **15 janvier 2022 pour tous les vaccinés** : validité du Pass sanitaire pour les personnes vaccinées conditionnée à une dose de rappel ;
- Port du masque obligatoire à partir de 11 ans en dehors de la pratique sportive et de son encadrement.

Le pass sanitaire

Depuis le **lundi 29 novembre 2021**, les tests PCR et antigéniques sont désormais valables pendant **24h**.

Dès lors, toute personne non vaccinée, devra disposer d'un résultat négatif à un examen de dépistage à la Covid-19 de moins de 24h pour entrer dans les établissements sportifs.

Sont concernées toutes les personnes à partir de 12 ans et deux mois, qu'elles aient le statut de pratiquant, encadrant sportif et/ou technique, spectateur, accompagnateur etc.

Automatiquement, l'application de contrôle du pass sanitaire signalera comme mauvais un pass sanitaire qui contient le résultat d'un test supérieur à 24h.

Dans les prochaines semaines, la validité du pass sanitaire pour les personnes vaccinées sera conditionnée à une dose de rappel :

- **15 décembre 2021**, pour les 65 ans et plus
- **15 janvier 2022**, pour tous les autres vaccinés

La Fédération suit l'ensemble des obligations sanitaires édictées par le gouvernement. Pour plus d'informations : [Site du Gouvernement](#)

Le port du masque

Le port du masque, à partir de 11 ans, est de nouveau obligatoire, dans tous les établissements sportifs, excepté au moment de la pratique sportive et de son encadrement effectif.

Toutes les informations sur : [Site fédéral - Présentation Covid](#)

Contact :

E-mail : Info.covid19@ffbb.com

Rédactrice

Audrey BOURGEON
Juriste

Vérificatrice

Stéphanie PIOGER
Vice-Présidente

Approbateur

Thierry BALESTRIERE
Secrétaire Général

Référence

NOTE 57 – DISPOSITIONS FEDERALES COVID-19
PASS SANITAIRE